COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 9 décembre 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 du mois de décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 20

M. Laurent PEYRONDET, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6

M. Adrien DEBEVER qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE

Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

M. Jean-Yves MAS qui a donné procuration à M. Cyril CAMU

Mme Hélène LEBLANC qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ

Absente et non représentée : 1

Mme Anne ESCOLA

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

N° DL15122021- 10 : Budget Principal - Décision modificative n°3

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les prévisions inscrites au budget peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, par le vote d'une décision modificative.

La présente décision modificative porte sur :

- L'inscription de 5 000 € pour la subvention à l'association « Puits du désert », pour le projet de développement de l'accès à l'eau potable dans la région d'Agadez au Niger. Cette dépense est financée par un prélèvement sur les dépenses imprévues.
- L'inscription de 6 000 € au compte 6512 pour les infrastructures informatiques en nuage. Cette nature budgétaire créé récemment par la direction générale des collectivités locales permet de comptabiliser les services informatiques de type hébergement et stockage en ligne, et de bénéficier du fonds de compensation de la TVA. La dépense est financée par la diminution du compte d'imputation des achats de logiciels en investissement (2051).

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-11

VU les crédits inscrits au budget primitif 2021 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2021,

VU les crédits inscrits en décisions modificatives n°1 et n°2 du budget principal,

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines du 8 décembre 2021,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

VALIDE la décision modificative détaillée dans le tableau annexé.

Délibération adoptée.

POUR : 24 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

ABSTENTION : 2 M. Jean-Yves MAS et M. Cyril CAMU.

Fait et délibéré les jour, mois et ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
20 DEC. 2021
N° 033 213 302 144 2021
1220-DL15122021-10-DE

Publié le 20 DEC. 2021 Notifié le : Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 20 DEC. 2021